



## **PROCES VERBAL BUREAU FEDERAL FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 21 septembre 2021.**

**Membres ayant participé à la réunion :** Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Nora KHEMACHE, Jean-Marie MEURANT, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET.

**Membres invités :** Damien GUIONIE, Stephen LESFARGUES, François COLLET.

Il est constaté la présence de 6 membres du bureau, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer sous la présidence de Fabien CARRETTE-LEGRAND.

### **I. Commissions**

#### CFS

Il est à noter que le P.V. 10 fait l'objet d'un appel par le club 076001 - Les Huskies de Rouen et que le P.V. 11 fait l'objet de l'appel du club 034004 - BASEBALL CLUB BITERROIS.

La validation ou la modification des P.V. seront examinées après l'étude des demandes.

En fonction du résultat des appels, les P.V. seront ou ne seront pas modifiés.

\*\*\*Le Bureau Fédéral après le passage du point « II Demandes » revient sur les P.V. de la CFS\*\*\*  
Le Bureau Fédéral valide les P.V. FFBS\_CFS\_10 et FFBS\_CFS\_11 de la Commission Fédérale Sportive.

#### CFSS

Le Bureau Fédéral prend note du Bulletin CFSS 15

#### CNAB

Le Bureau fédéral prend note du BULLETIN CNAB 2021B15

#### CNAS

Le Bureau Fédéral prend note du Bulletin CNAS 2021S07 de la Commission Nationale Arbitrage Softball.

#### CFFor - INFBS

Le Bureau Fédéral prend note du premier bulletin d'information de l'INFBS.

### **II. Demandes**

#### 034004 - BASEBALL CLUB BITERROIS

Le club de Béziers fait appel auprès du Bureau Fédéral de la décision du P.V.11 de la CFS « établissant les conditions de tenue de la demi finale D2 sans tenir compte des derniers RGES en date et dûment votés. »

Damien GUIONIE, en charge du dossier au sein de la CFS et Jean-Marie MEURANT président de la CFS expliquent aux membres du Bureau Fédéral en s'appuyant sur les différents textes réglementaires les motifs de la décision de la CFS.

Après débat le Bureau Fédéral approuve la décision de la CFS et confirme le lieu et la date de compétition à Sénart le weekend du 25 et 26 septembre 2021 aux motifs que les règlements sont clairs en la matière, il est indiqué dans les annexes des règlements généraux des épreuves sportives de baseball concernant la division 2 que pour la phase finale dite de « play-off », les matchs des quarts de finales se font au meilleur des 3 rencontres de 7 manches chez le mieux classé de la saison régulière. Dans les Règlements généraux des épreuves sportives de Baseball articles 36.02.01 et 36.02.02 il est indiqué clairement que les classements sont établis en fonction du ratio de victoires de chaque club participant au championnat et indique que le ratio de victoire est calculé en divisant le nombre de victoires obtenues par le nombre de rencontres jouées, pour chaque équipe participante. Le calcul effectué par la CFS donne les ratios suivants :

- Sénart 750
- Bézier 667

Le ratio du club de Sénart est supérieur c'est donc lui le mieux classé de la saison régulière.

L'appel du club de Bézier est donc rejeté

#### 076001 - Les Huskies de Rouen

Le club de Rouen fait appel auprès du Bureau Fédéral de la décision du P.V. 10 de la CFS

Du report d'une semaine des dates des championnats de Baseball D1 (play-off)

Damien GUIONIE, en charge du dossier au sein de la CFS et Jean-Marie MEURANT président de la CFS expliquent aux membres du Bureau Fédéral, après la dernière conciliation au CNOSF qui a acté une date pour les matchs retour Montpellier – Sénart au weekend des 25 et 26 septembre 2021, en quoi les nouvelles dates de la partie « play-off » du championnat ne doivent pas être modifiées.

Après débat le Bureau Fédéral approuve la décision de la CFS et confirme les dates des play-off du championnat de Baseball D1 2021 inscrites dans le P.V. 10 de la CFS aux motifs que les deux derniers matchs reportés ont une importance capitale car ils désigneront le vainqueur de la poule et par là même le lieu de la compétition. En outre les arguments produits par le club de Rouen sont difficiles à entendre. Il est à noter également que si des impératifs comme le météo obligent à repousser les matchs des play-off, l'argument concernant les billets d'avion est caduc.

En conclusion, aucun des arguments de Rouen ne permet de revenir objectivement sur la décision de la CFS du moins tant que les demi-finales ne sont pas jouées. L'équité sportive entre les équipes l'emportant sur toutes les autres raisons.

Pour ces raisons, l'appel du club de Rouen est donc rejeté.

### **III. COVID-19**

#### Open 9U à Béziers

L'application du Pass Sanitaire ne concerne que les jeunes âgés à date de 12 à 17 ans à partir du 30/09 prochain. Il n'y a donc pas de sujet en termes d'âge et de date pour l'Open 9U 2021 qui se tiendra le weekend prochain.

En revanche, le Pass Sanitaire concerne bien l'ensemble des adultes (encadrants, officiels, bénévoles et spectateurs) se rendant sur le lieu de la compétition puisque ce dernier est classé en ERP de type PA (Plein Air) par la collectivité gestionnaire du site.

#### Nouvelle-Calédonie

La fédération a été alertée sur la situation en Nouvelle-Calédonie suite à la mise en place d'un confinement local depuis le 7 septembre dernier. Le manager COVID-19 a communiqué aux représentants des instances sportives locales les dispositions du Protocole Fédéral de reprise des entraînements afin d'y assurer le rétablissement des pratiques sportives dans les meilleures conditions possibles dès qu'elles seront à nouveau permises, à l'identique de ce qui avait été mis en place en France Métropolitaine lors des premières mesures de confinements.

### **IV. Divers**

#### Signature de la convention UNIMES/FFBS du 7 octobre 2021 :

Le Président, en qualité de représentant légal de la FFBS, donne délégation de signature à Monsieur Patrick MILLIO, membre du comité directeur fédéral, à l'effet de signer la prochaine convention entre UNIMES et la FFBS. La convention signée en application de la présente délégation de signature comportera la mention « pour le représentant légal et par délégation ».

#### Final four 12U/15U

Le Bureau Fédéral tient à rappeler que le final four 12U/15U devant se dérouler sur le terrain du club de Sénart le weekend des 2 et 3 octobre est prioritaire sur des potentiels matchs des play off du championnat de Baseball D1 et qu'en conséquence rien ne s'oppose au déplacement des clubs concernés.

#### **V. Ordre du jour du prochain Comité Directeur**

Le prochain Comité Directeur se réunira le 07 octobre 2021 via Zoom et débattrà suivant l'ordre du jour ci-dessous :

##### Ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Approbations des P.V.
- Commissions
- D.T.N.
- Demandes
- Vie du siège
- Vie Fédérale
- COVID-19
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h48.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

**Fabien CARRETTE-LEGRAND**  
Président

**Thierry RAPHET**  
Secrétaire Général